Date de publication Samedi 31 mars 2007 à 23:55:00 **par** colok
Catégorie Nouveautés

Téléchargement de MP3, Films illégaux: dénoncez vos voisins...

Le gouvernement est sur le point de faire voter un décret sur la dénonciation des personnes téléchargeant illégalement des MP3 et autres films non encore disponibles dans le commerce. Il est écrit:
"Si vous nous communiquez le nom et prénom d'une personne susceptible de télécharger ou d'échanger des oeuvres protégées par copyright, si l'acte est reconnu comme illégal, nous vous enverrons un chèque de la moitié de la valeur des dommages et intérêts demandé par le plaignant..." Lire la suite
Réagir à cette news

Billet issu du site internet Colok Traductions:
https://www.colok-traductions.com

URL du billet
https://www.colok-traductions.com/index.php?op=billet&bid=697